

2020-2021

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Conseil de Développement en Pays de Grasse



SOMMAIRE

EDITO	4
Un conseil de developpement disruptif et résilient.....	4
I. Une vision et un positionnement stratégique à moyen et long terme	5
Ecouter, débattre et imaginer le territoire de demain	5
II. Un conseil renouvelé dans ses missions	6
III. Un engagement pour le territoire	6
Les membres, qui sont-elles, qui sont-ils ?	6
IV. Un fonctionnement original	8
Quatre groupes thématiques qui phosphorent	9
Société innovante :	9
Culture, patrimoine et tourisme :	9
Environnement et écologie :	10
Santé et soins :	10
Les temps de travail.....	11
V. Un engagement à l'échelle départemental, régional et national	11
Coordination régionale.....	11
Coordination nationale.....	14
VI. Un Cdd en lien avec les élu.es et technicien.nes d'un territoire	15
VII. Une charte graphique relookée	19
VIII. Les temps forts	20
Séminaire interne du CdD 28 juin 2021	20
Hackathon en partenariat avec Grasse Campus et IESF 29 novembre 2021	21
IX. Les moyens financiers et humains mis à disposition par la CAPG	23
A la lecture de ce rapport.....	24

EDITO

UN CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DISRUPTIF ET RESILIENT...

Les années 2020-2021 ont été des années compliquées, mais ce n'est pas un scoop ! La crise sanitaire que nous venons de vivre, n'a pas permis aux nouveaux membres de se rencontrer tous de manière conviviale, et il a fallu attendre notre séminaire du 28 juin 2021 pour que nous puissions enfin le faire ! Ce Conseil est constitué de 24 personnes, toutes bénévoles, 33% de retraités et 67% d'actifs, pour 58% femmes et 42% hommes (au-delà de la parité). Il a pu se réunir, en septembre 2020, janvier et mars 2021 en visio-conférence et donc le 28 juin en présentiel, également en septembre et octobre 2021. Il s'est doté d'un bureau (8 membres) et s'est constitué en quatre groupes chargés de travailler sur des engagements de proximité pour être plus aisément identifiables par les habitants du territoire. A noter que 16% des membres sont issus des communes du moyen pays grassois, 17% du haut pays et 67% du bassin grassois. J'en profite pour remercier Mesdames et Messieurs les Maires qui se sont parfois transformés en véritable ambassadeurs du Conseil pour proposer des personnes qualifiées.

Le premier travail a d'abord consisté à intégrer les expertises et les compétences des membres dans une collaboration innovante sur des sujets d'intérêts sociétaux, puis à identifier collectivement les principaux axes de réflexion et de travail. Il en résulte une stratégie, qui repose sur trois piliers :

- une vision scientifique ambitieuse disruptive,
- une relation privilégiée avec le monde socio-économique que ce soient les industriels ou les collectivités locales (voire régionales),
- une synergie très forte entre les différents aspects environnementaux, culturels, patrimoniaux et touristiques du développement local.

Ce conseil entend réaffirmer l'importance de de la relation entre les citoyens et le territoire qu'ils habitent, agréable et accueillant. Symbole de notre vision des communes, constitués de lieux dynamiques et plaisants, capables de retenir les talents et d'innover - et si la campagne était l'avenir de la ville ? - S'emparer plus à fond des thèmes de solidarité comme celui de la santé, laquelle fait l'objet de réflexions d'un groupe à part entière : « Comment vivre sereinement sa santé sur notre territoire » ? Développer une approche de société innovante, mobilisant les ressources technologiques du territoire au profit du bien être des individus. Celle-ci est également l'objet de réflexions d'un second groupe et devraient se concrétiser par exemple avec le programme Scolive, développé en complète osmose avec les services de la CAPG.

Ne pas cantonner le citoyen dans un rôle passif mais l'aider à se comporter en usager clairvoyant. Favoriser le partage des ressources du territoire dans sa vision environnementale, mobiliser « l'intelligence collective » pour montrer aux citoyens et plus particulièrement aux plus jeunes l'intérêt de s'inspirer de la nature pour innover de façon durable (un projet du type Ecole et Nature), ce qui fait l'objet des études des deux autres groupes.

Au final, nous souhaitons tous ensemble, participer, en partenariat avec les élus et les services de l'Agglomération du Pays de Grasse, à la dynamique de ce beau pays, un territoire qui se voudrait particulièrement résilient face à quelques-unes des problématiques de notre époque, et ce, au bénéfice de tous les citoyens.

Le Président J.P. Rozelot et les membres du bureau

Une vision et un positionnement stratégique à moyen et long terme

ECOUTER, DEBATTRE ET IMAGINER LE TERRITOIRE DE DEMAIN

Au travers du Conseil de développement, ce sont des personnalités, des acteur.trices qui s'engagent pour alimenter une réflexion un peu décalée. Le Conseil travaille en cohérence et en synergie avec différentes dynamiques dans le but de donner aux élu.es un éclairage élargi/singulier. Pour améliorer la vie sur notre territoire, il soumet aux élu.es et acteur.trices compétent.es des propositions singulières pour les mettre en œuvre. L'expérience a montré que ce dialogue démocratique instauré avec les différents acteur.trices constitue un enrichissement de la démocratie représentative. Le CdD se fait l'écho des forces du territoire, de ses habitant.es en ayant le souci de porter une vision prospective et innovante.

L'Édition des Essentiels « 2020 »

En 2020, trois nouveaux essentiels ont été publiés et diffusés. Bien entendu, ils sont téléchargeables sur le site internet de la CAPG.

- Le patrimoine communal du Haut-Pays Grassois
- Le Scot – Objectif 2040
- Visages insolites d'un territoire qui conjugue Nature et Culture dans son Haut-Pays



Visages insolites d'un territoire qui conjugue Nature et Culture dans son Haut-Pays



Février 2020



Le SCOT – Objectif 2040



Février 2020



Le SCOT – Objectif 2040



Février 2020

II Un conseil renouvelé dans ses missions

Le 24 septembre 2020, par délibération n° DL2020_123 portant sur les Modalités de consultation du Conseil de Développement, les moyens humains, matériels et financiers consacrés au CdD étaient confirmés (cf. chapitre VI)

Dès sa réélection, Monsieur Jérôme Viaud a exprimé son souhait de maintenir Monsieur Jean-Pierre Rozelot à la présidence du Conseil de Développement du Pays de Grasse.

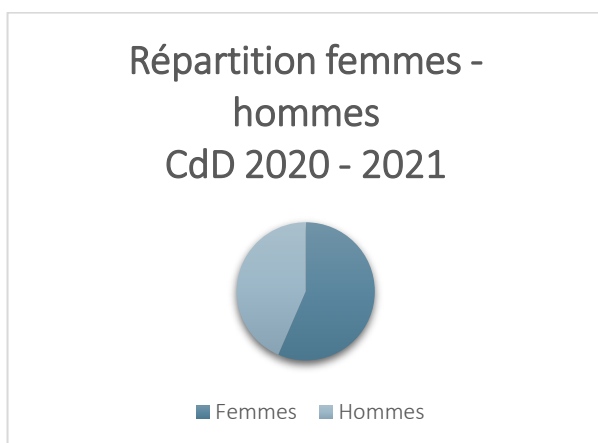
Le conseil est composé de 24 membres, bénévoles, issu.es de la société civile habitant.es du territoire du Pays de Grasse qui sont :

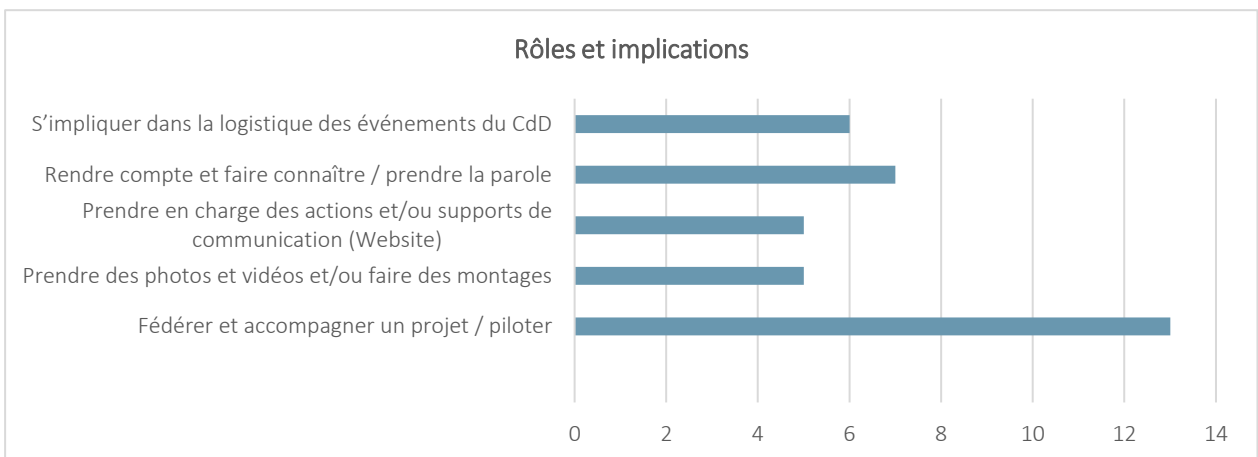
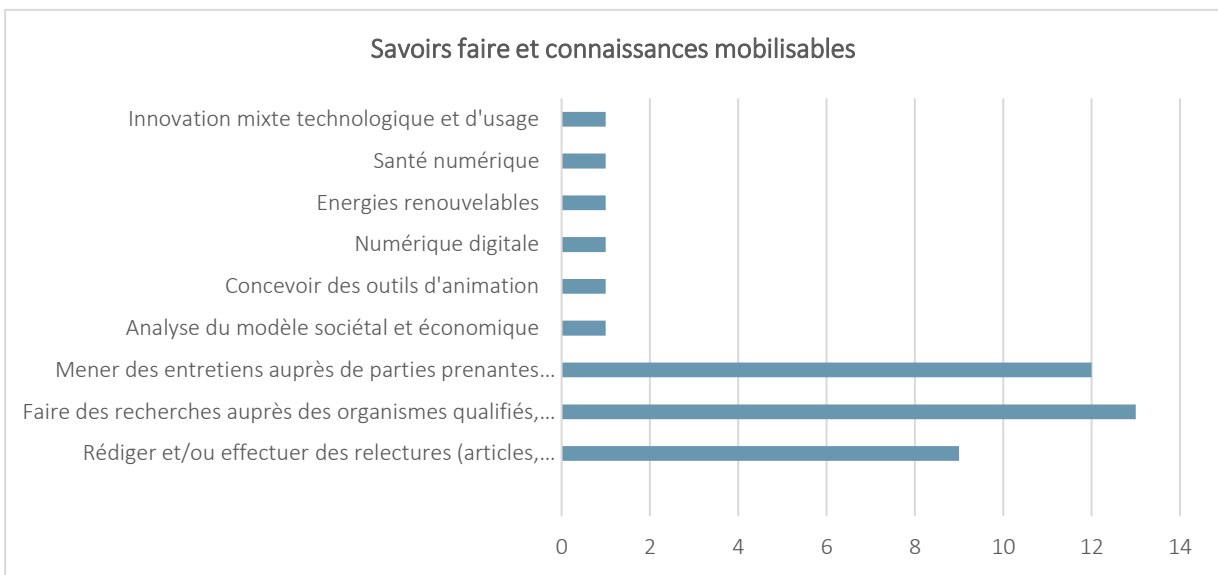
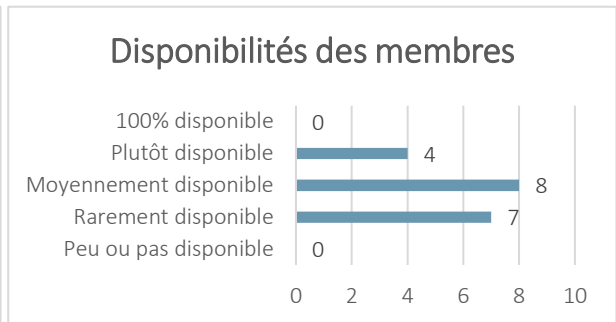
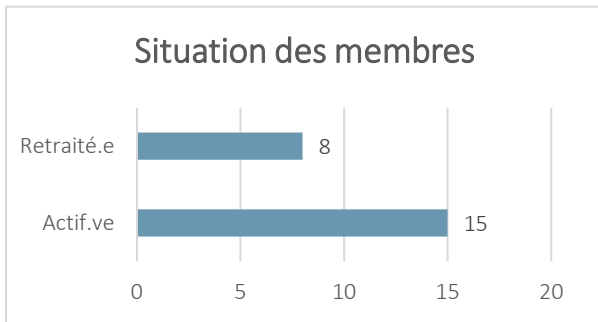
BERTRAND Gregory, BONNICI Tancredi, BRUN Catherine, CAMPODONICO Geneviève, COUSIN Pierre, FAGUER Joelle, FANTON D'ANDON Odile, GSCHWING Michel, JARRY-BORTOLINI Audrey, LEICEAGA Bernard, LOPEZ Françoise, LUIGI Marion, MASSÉ Philippe, MATHIGOT Jean-Claude, MAYCHMAZ Jacqueline, MONVOISIN Eric, MUL-BIANCHI Colette, PATUCCA-BOURGEAIS Vanessa, PILATI Jacques, ROZELOT Jean-Pierre, SEROPIAN Hélène, SOUCHON Marie, TRIBALLIER Sylvie, WOLFF Laetitia.

Le bureau du Conseil de développement est composé de 8 membres, présidé par Monsieur ROZELOT Jean-Pierre : BONNICI Tancredi, BRUN Catherine, FANTON D'ANDON Odile, LEICEAGA Bernard, LUIGI Marion, MASSÉ Philippe, MONVOISIN Eric.

III Un engagement pour le territoire

LES MEMBRES, QUI SONT-ELLES, QUI SONT-ILS ?





L'échelle des graphiques est exprimée en nombre de personnes.

Les passions des membres :

Chant danse et musique baroque - Vie associative et partage - Agir et développer - Business models - Partage - Généalogie – Marguerite Burnat-Provins - Biodiversité - Jardinage - Lecture - Broderie - Astronomie – Cuisine et pâtisserie - Territoire et nature - Sport et le dépassement de soi - Former et transmettre- Filière de la parfumerie - Théorie de la composition musicale contemporaine.

Pour les membres, la communauté d'agglomération du Pays de Grasse c'est...

Un territoire



- Identité originale et forte
- Où il fait bon vivre, grandir et s'épanouir
- A préserver et à co-construire
- Qui doit relever le défi entre modernité et tradition
- En quête de notoriété
- Entre mer et montagne à redécouvrir

Des citoyen.nes



- Au cœur des actions
- Talentueuses et talentueux
- Une force de proposition sur laquelle s'appuyer
- L'incarnation d'une démocratie participative

Une organisation territoriale



- De 23 communes
- De services pour les communes
- De communes qui œuvrent ensemble
- Une place à confirmer au niveau départemental

Ces informations sont issues d'un atelier participatif proposé en séance plénière aux membres du Conseil de développement le 10 septembre 2020.

IV Un fonctionnement original

Les membres du CdD ont fait le choix de travailler au sein de Groupes Thématiques. Chaque groupe possède un ou deux référents.



Société innovante

Patrimoine et tourisme

Environnement et écologie

Santé et soins

QUATRE GROUPES THEMATIQUES QUI PHOSPHORENT ...

SOCIETE INNOVANTE :

- Ce groupe de travail s'interroge sur ce que le numérique peut apporter au territoire à partir d'un postulat de base : les infrastructures et techniques disponibles sur le territoire.
- Se pose alors la question des usages (informations, service public augmenté...), la nécessité de se préparer au changement, le besoin d'accompagnement.
- Le premier objectif du groupe est de produire une Note d'opportunité à présenter en Bureau communautaire pour validation du plan d'actions suivant : Etat des lieux du numérique, émergence des besoins, nouveaux usages, nouveaux services à développer pour les administré.es et besoins associés.
- Ce travail donnerait lieu à la production d'une cartographie de ces éléments, l'étude des limites législatives ou réglementaires, des interviews ainsi qu'un recueil. Pour cela, le groupe pourrait faire appel à des étudiants stagiaires du CERGA ou de l'ECAM EPMI.

CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME :

- Le groupe de travail s'interroge actuellement sur la création d'un Bus des Arts, la circulation des personnes de Grasse vers le Haut pays et vice versa à l'attention d'un public qui ne connaît pas très bien son territoire. Pour cela, il faudrait définir des points de rendez-vous identifiés, développer des outils très visuels et proposer une programmation pertinente pour aboutir à un projet cohérent et viable.
- Dans le prolongement de cette réflexion, il semblerait intéressant de développer localement le concept de « crieur numérique ».
- Faisant régulièrement le constat de la difficulté à diffuser l'information, les supports papier étant dépassés, l'installation d'un panneau numérique à Saint-Cézaire-sur-Siagne cité pour exemple permettrait la diffusion d'informations locales et matérialiserait le point de rendez-vous. Ces installations constitueraient une invitation à flâner, un aménagement urbain au cœur des villages, un point de départ. Un QR code permettrait d'accéder directement aux informations et servirait de relais d'information aux touristes.
- Bien entendu, il faudra être vigilant à ne pas impacter la faune et la flore locale, un écran numérique ou du mobilier urbain pouvant générer de la lumière la nuit.
- Le groupe souhaiterait en discuter avec la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne après avoir développé plus avant le concept et travaillé sur les flux d'informations.
- Une autre idée, serait de proposer la mise en place d'un call center (une réponse à toutes les questions) pour faire face aux difficultés de trouver l'information.

ENVIRONNEMENT ET ECOLOGIE :

- Le groupe de travail « Environnement et écologie » s'intéresse particulièrement à la préservation de la biodiversité. Les membres réfléchissent actuellement au concept de « Ville végétalisée » pour une plus grande attractivité, se préserver du réchauffement climatique, du ruissellement...
- Il est important de réfléchir à l'échelle du territoire sur l'esthétique de la ville, préserver les trames vertes et bleues, préserver le passage de la faune. Il serait intéressant de faire l'inventaire des lieux pertinents à végétaliser en ville.
- Ce travail pourrait faire l'objet de préconisations en matière d'aménagement du territoire, de prescriptions, y compris en matière de préservation du foncier.
- Il y a des villes qui ont prévu de faire face au réchauffement climatique et ont tout pensé, des exemples d'implications citoyennes pour dénoncer les espaces dont les aménagements ne font pas sens. On peut également travailler sur l'identification des zones d'activités ou commerciales par exemple et croiser avec le schéma de ruissellement en cours.
- Par ailleurs, le groupe a les mêmes préoccupations de communication que le groupe « Culture patrimoine et tourisme » : serait-il possible de mieux communiquer et sensibiliser par l'outil numérique ?

SANTE ET SOINS :

- La réflexion actuelle de ce groupe de travail porte sur la mise en place d'un portail d'information des offres médicales et médicosociales sur le territoire du Pays de Grasse, afin de renseigner le public qui a des difficultés à trouver des solutions pertinentes, à l'aider à se repérer par rapport aux différentes structures, aides, pathologies, professionnels existants.
- Plusieurs rencontres ont eu lieu avec différents acteurs et structures (Plateforme territoriale d'appui, Hôpital de Grasse, CCAS, Start-ups...) pour évaluer la pertinence de la démarche. Les acteurs se sont déclarés intéressés pour une meilleure visibilité des services accessibles à la population.
- Ce portail serait à double entrées : par structure et par thématique, pour les patients en recherche de soins et pour les professionnels. Au-delà du simple référencement ou d'un renvoi vers des sites existants, un contrôle régulier de la qualité à faire sera à envisager.
- L'idée de proposer un sondage à la population (via un questionnaire) permettrait de vérifier les besoins auprès des usagers.
- Une fois prêt, il faudra en discuter avec les services informatiques et le service communication de la CAPG.
- Plus le groupe de travail avance dans ses réflexions, plus il se rend compte de la complexité du sujet.

Les groupes thématiques se retrouvent soit dans les locaux de la CAPG soit dans les locaux personnels ou professionnels des membres

En dehors de ces temps de travail les membres se réunissent en séances plénières, en bureaux, en colloques ou séminaires.

LES TEMPS DE TRAVAIL

Séance plénière :

- En 2020 : 5 mars, 10 septembre, 6 octobre et 3 novembre.
- En 2021 : 19 janvier, 16 mars, 7 septembre, 16 novembre.

Réunion de bureau :

- En 2020 : 4 février et 3 juin
- En 2021 : 19 février, 21 avril, 7 juin et 19 octobre.

Séminaire interne : 28 juin 2021 (cf. chapitre 7)



Bureau du 7 juin 2021 dans les locaux d'ACRI



Plénière 10 septembre 2020

V Un engagement à l'échelle départemental, régional et national

COORDINATION REGIONALE

Sur la période, le Conseil de Développement du Pays de Grasse a poursuivi ses échanges avec le Conseil de Développement de la CASA. Dans ce cadre par exemple, notre Conseil a été invité à suivre les débats du colloque du CdD de la CASA « Le littoral du 21ème siècle, sauvegardé et inventé » qui s'est tenu le 20 novembre 2021 à Antibes.

Par ailleurs, il a été décidé la création d'une Coordination Régionale des CdD. La Coordination Régionale des CdD (CRCdD) Sud Provence Côte d'Azur regroupe à ce jour 13 Conseils de développements. Constituée de manière informelle (elle ne possède pas de statut), ses membres s'engagent conjointement dans l'adoption d'une charte.

CHARTRE DE LA COORDINATION RÉGIONALE SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

Préambule

Les Conseils de Développement sont des instances de concertation et d'expression de la société civile sur les territoires, instaurées par la Loi d'Orientation, d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (LOADT) du 25 juin 1999 et confirmées depuis par plusieurs textes législatifs, dont la Loi « Engagement et proximité » de 2019. Ils sont des outils d'aide à la décision et de réflexion prospective. Leurs travaux portent sur les compétences des EPCI dont ils relèvent et sont destinés prioritairement à leurs élus mais également à l'ensemble de la population. Leurs membres sont bénévoles.

La Région Sud PACA

La Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur comprend 17 CdD actifs sur un territoire d'une soixantaine d'EPCI à date. La Coordination Régionale Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur des Conseils de Développement est en cours de constitution après des échanges initiés dès 2020.

Les membres de cette coordination sont des Conseils de Développement d'établissements publics de coopération intercommunale. Un bureau de préfiguration est en charge de constituer, impulser et animer ce réseau. Il est constitué d'au moins un représentant par catégorie d'EPCI.

Cette coordination poursuit comme objectifs :

- L'échange et le partage d'expériences quant aux travaux prospectifs menés dans les divers EPCI ;
- La conduite d'une réflexion commune en lien avec l'entité nationale qu'est la CNCD sur les réformes dont les CdD font l'objet et celles qui traitent de la participation citoyenne sous toutes ses modalités usitées ;
- Le regroupement de la diversité des acteurs de cette démarche partagée vécue au travers d'un même territoire de vie pour porter la voix, à la fois diverse et rassemblée, de leur représentation auprès de nos instances locales et régionales.

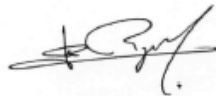
Les enjeux :

- Donner une image sincère de cohésion et de dialogue, respectueuse de la diversité des territoires, entre les acteurs représentatifs de la société civile du territoire Sud ;
- Valoriser la diversité des Conseils de Développement du territoire régional ;

- Identifier les problématiques transverses ou communes sur lesquelles des convergences se dessinent ;
- Démontrer l'engagement volontariste des Conseils de Développement en dehors de toute sphère d'influence politique, au sens large du terme.

Pour y parvenir le réseau s'engage à :

- Constituer un lieu de réflexion, d'observation, d'échange et de concertation sur des problématiques communes pour enrichir le débat public ;
- Promouvoir la démocratie participative en améliorant sa visibilité et son rôle ;
- Partager des connaissances et des expériences dans le respect des valeurs et de l'indépendance des CdD membres.




Les cosignataires de la charte :

- Le Président du CdD Métropole Toulon Provence Méditerranée Monsieur Michel CRESP ;
- Le Président du CdD de la Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis Monsieur Bernard TOMASSINI ;
- Le Président du CdD de la Métropole Aix Marseille Provence ;
- Le Président du CdD de la communauté de communes Pays du Paillon Monsieur Bruno MARTINEZ ;
- Le Président du CdD de la communauté de communes les Sorgues du Comtat ;
- Le Président du CdD PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras ;
- Le Président du CdD PETR du Pays d'Arles Madame Patricia BLANCHET BHANG ;
- Les Co Présidents du CdD du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur Messieurs René PERIER et Ivan MARTOUZET ;
- La Présidente du CdD Parc Naturel Régional du Verdon Madame Annie MANASSERO ;
- Les Co Présidents du CdD du Haut Var Monsieur Christian TAILLANDIER et Madame Nicole FANELLI
- Le Président du CdD de la Communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée ;
- Le Président du CdD de la communauté de communes Alpes Provence Verdon, sources de lumière Monsieur Henri DALBIES.

Désormais, sur son site internet, le CdD de la CASA propose une rubrique réservée aux membres de la coordination :

<https://cdd.agglo-casa.fr/cdd-casa/coordination-regionale-provence-alpes-cote-d-azur-des-cdd>

COORDINATION NATIONALE

La Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCdD) est un réseau ouvert à tous les conseils de développement, quel que soit leur territoire de référence – pays, PÉTR, communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine, métropole,... (<https://conseils-de-developpement.fr/>). Ses missions :

- Promouvoir la place des Conseils de développement dans le paysage démocratique français,
- Développer une expertise au service du réseau,
- Assurer la valorisation, la mutualisation et la capitalisation des travaux des Conseils de développement et faciliter le partage d'expérience.



Les 9 et 10 novembre 2021, se tenaient à Saint Raphaël les 13èmes rencontres de la CNCdD (<https://conseils-de-developpement.fr/13eme-rencontres-des-conseils-de-developpement/>). Monsieur Jean-Pierre Rozelot a pu participer à ces très riches rencontres.



Une cinquantaine de conseils sur les 65 adhérents et sur les 120 existants (environ, pour au niveau national, 21 métropoles et 156 EPCI regroupant plus de 50 communes, donc théoriquement 171 conseils tombant sous le coup de la loi) ont débattu 2 jours durant à l'invitation du Conseil de développement de la CAVEM et du maire de Saint-Raphaël, Monsieur Frédéric MASQUELIER. Les rencontres étaient ouvertes par Monsieur Marc FESNEAU, Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des Relations avec le Parlement et de la Participation citoyenne.

Les thèmes principaux abordés ont été :

- De nos rivières à l'océan, l'eau qui relie nos territoires
- Le travail en réseau du local à l'international, quelle plus-value ?
- Les démarches participatives: grands débats, conventions... Quelle place pour les conseils de développement ?
- Accélération de la mobilisation des acteurs et citoyens pour le climat
- Les ruralités, terreaux d'innovation ?
- Faciliter et accélérer les transitions
- La donnée au service du territoire: comment naviguer dans l'océan du numérique ?

Ce dont il est ressorti principalement, ce sont les difficultés profondes que traversent actuellement les démocraties libérales et qui peuvent les mettre en péril. Les CdD, de par leur travail expérimental, peuvent aider à sortir de la revendication et du mode incantatoire pour mieux prendre en compte l'expertise d'usage des habitants.

Lors de sa séance plénière du 16 novembre 2021, le CdD du Pays de Grasse a acté la décision d'adhérer à la coordination nationale dès 2022 et a permis à Monsieur Jean-Pierre Rozelot de candidater à son Conseil d'Administration. L'intérêt de cette adhésion dépasse le simple intérêt d'une participation locale en permettant la démultiplication des actions et une visibilité élargie du Pays de Grasse à l'échelle nationale.

Le montant de la cotisation annuelle à la CNCdD est fixé à 1 centime d'euro par habitant (1 000 €). La première année, une décote de 50% est proposée (500 €).

VI Un Cdd en lien avec les élu.es et technicien.nes d'un territoire

Conformément à la loi NOTRe et, précisé par la loi du 27 décembre 2019, dite Loi Lecornu, le CdD du Pays de Grasse présente de manière plus formelle, en bureau des Maires de la CAPG des rapports et analyses. Son rapport annuel d'activité est présenté par la voix de son Président en conseil de Communauté.

Ainsi, le dernier Rapport d'Activité a été présenté en date du 28 février 2020. Il portait sur l'année 2019 (DL n° 2020_022)

Par délibération n° DL 2020_123 du Conseil de communauté du 24 septembre 2020, étaient adoptés les conditions et modalités de consultation du Conseil de développement du Pays de Grasse ;

A l'occasion du Bureau des Maires du 15 avril 2021, une délégation des membres a pu présenter aux élus le nouveau Conseil de Développement :



Jérôme Viaud est avec Eric Monvoisin.

15 avril 2021 · 🌐

[Conseil de Développement] #PaysdeGrasse

Ce jour, lors du Bureau Communautaire, a été présenté le nouveau Conseil de Développement pour la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse Présidé par Jean-Pierre Rozelot élu à nouveau pour cette nouvelle mandature, cette nouvelle instance est constitué de 24 personnes, toutes #bénévoles.

Le Conseil de Développement est une #instance de débat, les sujets sont traités au sein de groupes de travail, en s'appuyant sur le croisement des compétences des membres. Ses principales missions consistent :

- 👉 A enrichir la connaissance des élu.es sur les réalités vécues et ressenties par les citoyens,
- 👉 A alimenter la réflexion des élu.es par la production de rapports et d'avis sur le développement territorial,
- 👉 A associer les citoyens aux choix d'aménagements et de développement du territoire.

Dès ma première mandature, j'ai souhaité que notre communauté d'agglomération soit accompagnée dans l'exercice de ses compétences du regard critique et bienveillant par la mise en place d'un Conseil de Développement. Même si cette instance est une obligation dans le cadre de la loi du 7 août 2015, j'y attache une importance particulière. Tout simplement, parce qu'un Conseil de développement est un lieu d'expression et de dialogue, parce qu'il contribue à la mise en débat d'enjeux concernant nos concitoyens, notre territoire et son devenir, parce que en tant qu'instance de démocratie participative, il apporte une réelle plus-value à l'action publique.

C'est un véritable observatoire, un laboratoire d'idées, un lieu d'inspiration, de fédération, d'écoute où l'on ose proposer, échanger pour innover, créer, améliorer. Je suis certain que ce nouveau Conseil de développement, présidé par Jean-Pierre ROZELOT que je félicite, sera une aventure humaine forte de sens, une intelligence collective pour créer de la valeur qu'elle soit culturelle, humaine, économique ou encore écologique...



En Bureau des Maires du 24 juin 2021, Monsieur Rozelot, présentait les activités et orientations du nouveau Conseil de développement, le séminaire à venir.

Aux côtés des techniciens et partenaires de la CAPG, les membres du Conseil de Développement participent également au Contrat de Transition Ecologique ainsi qu'au Projet Alimentaire Territorial du Pays de Grasse auquel le CdD a décidé d'apporter son soutien aux projets structurants portés par les services de la CAPG (cf. courrier du 1^{er} mars 2021)

Le CdD du Pays de Grasse a également pu participer à la réflexion proposée par le SMGA et le PNR des Préalpes d'Azur à l'occasion des « Etat Généraux de la transition du tourisme en montagne » les 23 et 24 septembre 2021. Il a été notamment question :

- Des problématiques de l'enneigement des stations et de leur avenir face aux enjeux climatiques ;
- des problématiques de gestion de la forêt ;
- des problématiques de l'hébergement (peu d'hébergement touristiques, volets clos...).

Ces contributions feront l'objet de films courts et de témoignages de participants.



Conseil de Développement
Pays de Grasse

**Communauté d'Agglomération du
Pays de Grasse**
Monsieur Jérôme Viaud
Président
57, avenue Pierre Sémard
06130 Grasse

**Conseil de
Développement**
JPR/MF/SF/SB
N°2021 - 14234

Grasse, le 01 mars 2021.

Objet : Soutien du CdD au projet PAT

Reçu le	03 MAR. 2021	M. OSSO
Transmis à		Suivi Info
Direction Générale		
Cabinet Président		
DGA Aménagement T. / cadre de vie		
DGA Moyens Généraux / Eco / Emploi		SB
DGA Qualité de vie / solidarités		

Monsieur le Président,

Par la présente je vous affirme mon soutien au Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays de Grasse et le souhait des membres du conseil d'y participer.

Nous avons pris connaissance du dossier de candidature et adhérons totalement au projet ainsi qu'à l'idée que nous pourrions y apporter concrètement notre contribution.

Ainsi, nous participerons volontiers aux Comités Technique de ce PAT et aux travaux du ou des groupes de travail auxquels nous souhaiterions nous associer.

En espérant que ce projet se concrétise au mieux des intérêts de notre territoire, je vous prie de croire, monsieur le Président, à l'expression de mon fidèle appui.

Jean-Pierre ROZELOT
Président

Copie : M. Gabriel Bouillon

Conseil de développement
de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
57, avenue Pierre Sémard
06130 Grasse

www.paysdegrasse.fr
cdd@paysdegrasse.fr
Tél : 04 97 05 22 00
Fax : 04 92 42 06 35



VII Une charte graphique relookée



L'équipe du Conseil de développement et le service communication de la CAPG ont proposé une nouvelle charte graphique qui a été adoptée par les membres. Le conseil de développement dispose d'outils de communication revisités : Un Roll up, une nouvelle plaquette téléchargeable. La page Internet dédiée au Conseil de développement du Pays de Grasse du site de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse sera très prochainement accessible.



La page Facebook du Conseil de Développement reste administrée par les membres du Conseil de développement. Il s'agit d'informer sur l'actualité du CdD, ses moments forts et conviviaux.

Retrouvez le Conseil de développement :
<https://www.facebook.com/Conseil-de-Développement-du-Pays-de-Grasse>

VIII Les temps forts

SEMINAIRE INTERNE DU CDD 28 JUIN 2021

A l'invitation de la Madame Odile FANTON D'ANDON, PDG de la société Acri-st par ailleurs membre du Conseil de développement, le CdD du Pays de Grasse a pu bénéficier du site du Cerga (Roquevignon Grasse) pour accueil du séminaire interne.

SÉMINAIRE INTERNE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE GRASSE

« BIENFAITS ET MÉFAITS DU DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE »

Le 28 juin 2021

GRASSE-ACRI Centre d'Etudes et de Recherches



Conseil de Développement
Pays de Grasse

10 Avenue Copernic
Route de Cabris D11 - Grasse



ACRI
ST

PROGRAMME DE LA MATINÉE

- Accueil café : 8h45
- Discours d'ouverture par Jérôme VIAUD, Jean-Pierre ROZELOT et Odile FANTON D'ANDON : 9h00-10h00
- Le Conseil de développement du Pays de Grasse, une vision ambitieuse, disruptive et résiliente : 10h00 - 10h15
- Réunion en sous-groupes thématiques : 10h20 - 10h45
- Débats / table ronde : 11h00 - 12h30
 - « Bienfaits et méfaits du développement numérique »
 - Restitution des groupes
 - Modérateur : François Régis MARTIN-LAUZER scientifique expert en ingénierie d'affaires en France et à l'étranger
- Déjeuner convivial



L'ouverture de cette matinée a été l'occasion pour Monsieur Jérôme VIAUD, d'installer officiellement le Conseil de Développement de cette nouvelle mandature.

Les conclusions générales de cette journée ont été tirées par Monsieur Régis MARTIN-LAUZER, scientifique expert.

De cette très riche journée, il en est ressorti qu'il faut permettre aux usagers de reprendre le pouvoir ! Le numérique doit accompagner nos vies et non nous imposer ses dictats. En travaillant à l'échelle d'un territoire de la dimension du pôle métropolitain Cap Azur, une communauté résiliente et indépendante devrait pouvoir émerger.



HACKATHON EN PARTENARIAT AVEC GRASSE CAMPUS ET IESF 29 NOVEMBRE 2021

Les 26 et 27 novembre 2021, durant 24h, s'est tenu le 1er « hackathon en Pays de Grasse » coorganisé par Grasse Campus, l'IESF, le Club des Entrepreneurs du Pays de Grasse et Prodarom. Le Conseil de développement du Pays de Grasse y a apporté tout son soutien et ses contributions.

Ainsi, au Lycée De Croisset à Grasse, les étudiants volontaires ont pu phosporer et découvrir un nouveau format de travail qui les a enthousiasmé.

La plus haute marche du podium a été attribuée – à l'unanimité- à une équipe de l'ECAM-EPMI, composée de Luigi URBANO, Paul CADAPEAUD et Lucas VIALATTE, lesquels ont proposé de créer une plateforme d'échanges inter-industries en ligne baptisée TRIO +. Offreurs et demandeurs de ressources (plastique, aluminium, verre et carton) y trouveraient des services d'échanges, grâce à un abonnement, une certification étant ensuite octroyée aux abonnés actifs ; la plateforme pourrait être ensuite élargie pour cibler les particuliers.

Le second prix a été attribué à une équipe de trois jeunes femmes de l'Institut Fénelon, Elise SCHOEFFRER, Carla GIBELIN et Calista THOUY qui se sont également positionnées pour créer une plateforme (appelée ROSES-RSE) visant à classer les entreprises et les collectivités participantes sur des critères de RSE (responsabilité sociale des entreprises), dont les plus performantes seraient labellisées et donc valorisées.

Sans oublier les autres équipes, récompensées par un prix ayant trait à l'originalité du projet : un prix de la réflexion technique (ECO'CAM) pour un autre groupe de l'ECAM-EPMI, un prix marketing (ECO'NOTE) pour une autre équipe de l'Institut Fénelon, enfin un prix de la réflexion sociétale alloué au groupe porteur d'un projet « Révolution 3R », issu de la diversité.

Ils sont tous repartis avec de nombreux cadeaux remis solennellement par Jérôme VIAUD, des bons à valoir dans des enseignes sportives, des bons pour places de théâtres, des livres sur la parfumerie à Grasse, des claviers sans fil, des parfums ... !

Cet Hackathon a permis de dénicher des jeunes talentueux, soucieux de leur environnement, des enjeux sociaux, des achats responsables pour un avenir durable. Ils ont eu de la ténacité, de l'audace pour présenter leur projet. Nul doute qu'ils sauront se lancer dans un vie professionnelle inventive et experte.



Du Vendredi **26** - 14h00 au Samedi **27** nov. - 18h00



Thème :

L'éco responsabilité comme
vecteur d'innovation sociale :
un défi pour l'industrie de demain



Lycée professionnel Francis de Croisset
34 Chem. de la Cavalerie, 06130 Grasse

Contact :
Info@grassecampus.fr

Plus d'infos et inscription sur :
www.iesf-ca.fr



IX Les moyens financiers et humains mis à disposition par la CAPG

Le Conseil de Développement ne dispose pas de fonds propres et émerge, autant que de besoin, sur des lignes spécifiques de la CAPG.

Cette dernière met à disposition deux personnes à temps partiel dans le cadre de la compétence obligatoire de fonctionnement d'un Conseil de Développement, chargées d'assurer le lien entre le Conseil de Développement et la Communauté d'agglomération, de coordonner les moyens, d'accompagner le Conseil de Développement dans l'ensemble de ses demandes mais aussi de faciliter l'accès aux services de la CAPG.

Le Conseil utilise gratuitement les espaces de travail individuels et collectifs de la CAPG.

Par ailleurs, les services de la CAPG se mobilisent et apportent leurs expertises pour soutenir et aider le Conseil de Développement. Les Directions de la Communication, des Systèmes d'Information, Développement numérique et Développement économique sont ainsi régulièrement sollicitées.

Pour l'année 2020, le budget alloué au Conseil de Développement s'élevait à :

Dépenses	Montants
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	250,00
RECEPTIONS	1 300,00
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	35 554,00
TOTAL	37 104,00

Pour l'année 2021, le budget adopté consacrait au Conseil de développement :

Dépenses	Montants
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	250,00
FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	500,00
RECEPTIONS	2 000,00
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	36 042,00
TOTAL	38 792,00

A LA LECTURE DE CE RAPPORT

Dans la soif actuelle de représentation participative, le CdD s'est voulu de sage nature pour préserver les équilibres institutionnels et démocratiques.

Afin de s'ouvrir et de rayonner en local et au niveau national, le Conseil de Développement du Pays de Grasse fait le choix de s'inscrire dans les démarches de démocratie participatives qui lui sont offertes.

Les travaux conduits par ses membres veillent à mettre en lumière et préserver la beauté et la singularité des villages et des paysages du territoire.

Les expériences individuelles ou collectives, les idées de toutes et tous trouvent ici un écho pour améliorer la vie de notre territoire de demain.

L'expression Citoyenne,
imaginons ensemble le territoire de demain.



Conseil de Développement
de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
57 avenue Pierre Sémard - 06130 GRASSE
cdd@paysdegrasse.fr

www.paysdegrasse.fr